

COMPTE RENDU

Conseil Communautaire du jeudi 18 mars 2021

20h00 – Salle des Fêtes

FRESNES EN WOEVRE



Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 mars 2021.

Monsieur Laurent JOYEUX accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (44) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.

Jacqui KLEIN (suppléant) ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphaël MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Martine WINGER GALTIE ; Alain BRIZION ; Jean-Paul BOLOT ; Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ (suppléant) ; Christine FRIZON ; Roger FABE ; Samuel BORTOT ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND ; Christelle ALEXANDRE ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Denis LESONGEUR ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Magali AUGUSTO (suppléante) ; Henri HUYNEN ; Yves BRIZION ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE ; Stéphanie PERIN ; Olivier LADOUCKETTE ; Laurent JOYEUX.

Absents ayant donné pouvoir (2) : Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Franck LEGRAND à Anne CORCELLUT.

Absent excusé (1) : Eric PARANT.

44 présents sur 47 délégués des 32 communes adhérentes et 2 pouvoirs, 46 voix délibératives.

Monsieur Jérôme STEIN avait sollicité par mail un délai de convocation un peu plus long qui permette la lecture de l'ensemble des documents de la convocation.

Même si le délai respecte le délai réglementaire, il fait remarquer que celui-ci est court, notamment pour les documents budgétaires.

Monsieur JOYEUX invite Monsieur STEIN à intégrer la commission « Finances ».

Monsieur STEIN réponds qu'il ne s'agit pas que des sujets budgétaires.

Madame Danielle LEPRINCE rejoint l'avis de Monsieur STEIN.

• **Délibération n°20210318-001 : FISAC – Individualisation des subventions**

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme FISAC – Aides directes aux entreprises.

Vu le dépôt du dossier FISAC auprès de la DIRECCTE le 30 janvier 2017,

Vu l'accusé de réception de la DIRECCTE en date du 28 février 2017,

Vu la décision d'octroi de subvention du FISAC n° 17-0272 du 29 décembre 2017, accordant une subvention de fonctionnement de 4 149 € et une subvention d'investissement de 80 702 € (50 211 € pour les aides directes aux investissements des entreprises et 30 491 € pour les travaux d'aménagement de la principale rue commerçante de Fresnes-en-Woëvre),

Vu la délibération n°29.03.18/7 du 29 mars 2017 approuvant le règlement d'intervention FISAC mis en place sur la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes,

Sur proposition du COPIL FISAC du 11 février 2021,

Après présentation par Didier ALEXANDRE, vice-président,

Décisions à l'unanimité (46 voix délibératives) :

- **INDIVIDUALISER les dossiers suivants, de réserver les sommes correspondantes au budget et de verser les subventions sur présentation des factures acquittées à :**

Entreprises	Montant dépense éligible	Région Grand Est	Codecom	FISAC	Montant total subvention	Taux de subvention
STEPHANE KLEIN EURL	23 529 € HT	/	20 % soit 4 705.50 €	20 % soit 4 705.50 €	9 411 €	40 %
CLEMENTINE ZIEGLER	1 747.50 € HT	/	20 % soit 349.50 €	20 % soit 349.50 €	699 €	40 %
PRESSOIR DES CÔTES DE MEUSE SAS	20 150 € HT	/	20 % soit 4 040 €	20 % soit 4 040 €	8 060 €	40 %

- **AUTORISER Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives à la décision précitée.**
- **Délibération n°20210318-002 : Installation d'un système de climatisation à la maison de santé : approbation du plan de financement prévisionnel**

Monsieur Eric Parant est arrivé à 20h19, cela porte le nombre de présents à 45. 45 présents sur 47 délégués des 32 communes adhérentes et 2 pouvoirs, 47 voix délibératives.

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire de statuer sur le projet d'installation d'une climatisation à la maison de santé de Fresnes en Woëvre et son plan de financement.

La Maison de santé de Fresnes en Woëvre, construite en 2014, est composée de trois zones (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes), pour un total de 631 m². Le bâtiment est chauffé par une pompe à chaleur eau/eau, couplée à une ventilation double flux, qui garantissent une faible consommation énergétique.

Toutefois, le système en place ne permet pas de rafraichir suffisamment le bâtiment en été. Les professionnels de santé et les patients souffrent de conditions climatiques intérieures difficiles puisque la température dans les zones de consultation et d'accueil peut être supérieure à 25° C.

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions les praticiens et les patients, la Communauté de communes a commandé une étude dans le but de dégager les différentes possibilités de rafraichissement des locaux. Elle a opté pour un procédé de pompe à débit réfrigéré variable qui s'ajoutera à la PAC eau/eau existante. Ce système a le double avantage d'être le plus favorable économiquement et de pouvoir être mis en place sans

suspendre l'activité de la maison de santé. Sur les 631 m² que compte le bâtiment, 484 m² seront ainsi réfrigérés (sauf blocs sanitaires et salles de stockage).

Le projet s'élève à 109 345 € HT. Il est éligible aux concours financiers de l'Etat au titre de l'année 2021.

Le plan de financement annexé à cette délibération est le suivant :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
Etude de faisabilité	8 200 €	Autofinancement		
		Fonds propres	16 008 €	14,64%
		Amortissement sur loyers*	11 328 €	10,36%
Travaux solution 1	101 145 €	Subvention Etat	82 009 €	75,00%
TOTAL	109 345 €	TOTAL	109 345 €	100,00%

**Sous réserve*

Madame LEPRINCE demande si nous sommes sûrs de subvention.

Monsieur JOYEUX répond que non, tant que celles-ci ne sont pas notifiées. Il complète en précisant que les montants ne sont pas mis au hasard, mais en fonction des critères d'éligibilité vu avec les services instructeurs

Madame LEPRINCE demande si un accord a été trouvé avec les professionnels suite au dernier courrier communiqué Monsieur JOYEUX précise que c'est en cours (réunion prévue le 26 mai 2021).

Décisions à la majorité (44 voix pour et 3 abstentions, sur 47 voix délibératives) :

- **APPROUVER** le projet d'installation d'un système de climatisation à la maison de santé de Fresnes en Woëvre ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant de 109 345 € HT, ainsi que la nouvelle répartition par tranches ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions au taux maximum ;
- **AUTORISER** le Président à signer toute pièce ou document relatif à ce dossier et aux différentes demandes de subvention.
- **Délibération n°20210318-003 : Sécurité des ERP et mise aux normes – approbation des travaux et du plan de financement prévisionnel**

À compter du 1er janvier 2021, les établissements recevant du public de catégorie 4 ont obligation de posséder un défibrillateur automatisé externe afin de faire face au mieux à la mort subite des suites d'un arrêt cardiaque.

La communauté de communes doit mettre en conformité cinq de ses ERP, soit : l'école élémentaire, l'école maternelle, la salle socio-culturelle, le pôle enfance et jeunesse et la structure multi-accueil.

Par ailleurs, les systèmes de désenfumages de deux gymnases doivent faire l'objet de travaux de remise en état.

Le montant total des travaux s'élève à 9 404 € HT. Il est éligible aux concours financiers de l'Etat au titre de l'année 2021.

Le plan de financement annexé à cette délibération est le suivant :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
Défibrillateurs, armoires et signalétique	7 079 €	Autofinancement :	2 821 €	30 %
Remise en état des systèmes de désenfumage gymnase dojo	731.50 €	<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
Remise en état des systèmes de désenfumage gymnase école	1 593.50 €	État (1)	6 583 €	70 %
Total <i>(Coût global de l'opération H.T.)</i>	9 404 €	Total des recettes	9 404 €	100 %

Monsieur BRETON demande si les communes peuvent s'associer à l'achat de défibrillateur. Il est demandé de faire un mail à l'accueil pour les communes intéressées par un achat groupé.

Décisions à l'unanimité (47 voix délibératives) :

- **APPROUVER** les travaux de sécurité et de mise aux normes des EPR ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant de 9404 € HT, ainsi que la nouvelle répartition par tranches ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter les subventions au taux maximum ;
- **AUTORISER** le Président à signer toute pièce ou document relatif à ce dossier et aux différentes demandes de subvention.

APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTION 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

- **Délibération n°20210318-004 : Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre**

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire la lecture du compte de gestion 2020 du Budget Général dressé par le comptable public.

Après la présentation du compte de gestion, Monsieur le Vice-Président propose désormais au Conseil Communautaire, la lecture du compte administratif 2020 du Budget Général qui se présente comme suit :

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 113 691,30 €	3 592 351,62 €
Investissement	842 280,09 €	620 768,83 €

Madame LEPRINCE pose la question du versement de 120 000 € au budget du CIAS au lieu de 150 000 €. Monsieur JOYEUX répond que le montant est ajusté au déficit réel du CIAS.

Monsieur STEIN pose la question de la baisse de 8 000 € d'impôts prévus au BP.

Madame FEDIL SANZEY répond que les recettes sont souvent minimisées dans la construction budgétaire pour éviter le BP trop prétentieux.

Monsieur STEIN fait remarquer une baisse de 30% des recettes en prévisionnel et trouve que cela fait beaucoup.

Madame LEPRINCE fait remarquer que le budget VOIRIE est minime et s'est drastiquement réduit. Elle précise que l'enjeu de la voirie est un enjeu quotidien.

Monsieur MOUSSA, vice-président, précise que les statuts vont faire l'objet d'une révision. La Voirie va faire l'objet d'un programme pluriannuel d'investissement en fixant des priorités de travaux.

Monsieur STEIN confirme que les administrés se sont plaints de l'entretien des routes cette année.

Monsieur PIERRE fait remarquer que les routes de liaisons sont importantes entre les communes.

Monsieur STEIN intervient sur la situation financière. Il fait remarquer que le budget ne permet pas de pouvoir d'investissement. La CAF ne permet pas de rembourser le capital des emprunts.

Modification du procès-verbal en date du 28 juin 2021 : Dans la continuité de ses propos, Monsieur STEIN évoque la nécessité d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI).

Considérant que le Président ne peut pas présider la séance, ni participer au vote pour lui-même ou le délégué communautaire qui lui a donné pouvoir ;

Le nombre de voix délibératives à prendre en compte est de 46 : 44/45 présents et 2 pouvoirs

Décisions à la majorité, 35 voix pour, 5 voix contre, 6 abstentions (46 voix délibératives) :

- Approuver le compte de gestion 2020 de la Communautés de Communes dressé par le comptable public de la Trésorerie d'Étain ;
- Approuver le compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.
- **Délibération n°20210318-005 : Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du Pôle Touristique**

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire la lecture du compte de gestion 2020 du Pôle Touristique dressé par le comptable public.

Après la présentation du compte de gestion, Monsieur le Vice-Président propose désormais au Conseil Communautaire, la lecture du compte administratif 2020 du Pôle Touristique qui se présente comme suit :

POLE TOURISTIQUE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	127 483,58 €	297 934,84 €
Investissement	132 968,24 €	10 356 €

Madame LEPRINCE demande si toutes les charges de personnel sont de la Base de Loisirs.

Madame FEDIL SANZEY répond qu'il s'agit du personnel saisonnier de la Base de Loisirs et de l'emploi permanent de Madame DERENSY, responsable Tourisme.

Monsieur BORTOT demande où a été achetée la tondeuse prévu au budget pour la BDL ; Monsieur JOYEUX répond chez un utilitaire 54.

Considérant que le Président ne peut pas présider la séance, ni participer au vote pour lui-même ou le délégué communautaire qui lui a donné pouvoir ;

Le nombre de voix délibératives à prendre en compte est de 46 : 44/45 présents et 2 pouvoirs.

Décisions à la majorité, 39 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions (46 voix délibératives) :

- Approuver le compte de gestion 2020 du Pôle Touristique dressé par le comptable public de la Trésorerie d'Etain ;
- Approuver le compte administratif 2020 du Pôle Touristique.

- **Délibération n°20210318-006 : Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 pour le service Ordures Ménagères**

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire la lecture du compte de gestion 2020 du service OM dressé par le comptable public.

Après la présentation du compte de gestion, Monsieur le Vice-Président propose désormais au Conseil Communautaire, la lecture du compte administratif 2020 du service OM qui se présente comme suit :

ORDURES MENAGERES	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	445 797,90 €	411 531,54 €
Investissement	10 112,05 €	34 893,02 €

Considérant que le Président ne peut pas présider la séance, ni participer au vote pour lui-même ou le délégué communautaire qui lui a donné pouvoir ;

Le nombre de voix délibératives à prendre en compte est de 46 : 44/45 présents et 2 pouvoirs.

Décisions à la majorité, 39 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions (46 voix délibératives) :

- Approuver le compte de gestion 2020 du service OM dressé par le comptable public de la Trésorerie d'Etain ;
- Approuver le compte administratif 2020 du service OM.

- **Délibération n°20210318-007 : Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 pour le SPANC, service public d'assainissement non collectif**

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire la lecture du compte de gestion 2020 du SPANC dressé par le comptable public.

Après la présentation du compte de gestion, Monsieur le Vice-Président propose désormais au Conseil Communautaire, la lecture du compte administratif 2020 du SPANC qui se présente comme suit :

SPANC	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25 169,12 €	5 535,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

Considérant que le Président ne peut pas présider la séance, ni participer au vote pour lui-même ou le délégué communautaire qui lui a donné pouvoir ;

Le nombre de voix délibératives à prendre en compte est de 46 : 44/45 présents et 2 pouvoirs.

Décisions à la majorité, 39 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions (46 voix délibératives) :

- Approuver le compte de gestion 2020 du SPANC dressé par le comptable public de la Trésorerie d'Etain ;
- Approuver le compte administratif 2020 du SPANC.
- **Délibération n°20210318-008 : Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 pour la ZAE, Zone d'Activités Economiques**

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire la lecture du compte de gestion 2020 de la ZAE dressé par le comptable public.

Après la présentation du compte de gestion, Monsieur le Vice-Président propose désormais au Conseil Communautaire, la lecture du compte administratif 2020 de la ZAE qui se présente comme suit :

ZAE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	912,34 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

Considérant que le Président ne peut pas présider la séance, ni participer au vote pour lui-même ou le délégué communautaire qui lui a donné pouvoir ;

Le nombre de voix délibératives à prendre en compte est de 46 : 44/45 présents et 2 pouvoirs.

Décisions à la majorité, 40 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions (46 voix délibératives) :

- Approuver le compte de gestion 2020 pour le service ZAE dressé par le comptable public de la Trésorerie d'Etain ;
- Approuver le compte administratif 2020 pour le service ZAE.

AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020

- **Délibération n°20210318-009 : Affectation du résultat 2020 pour la Communauté de Communes – Budget Général**

Après approbations du compte de gestion et du compte administratif du Budget Général de l'exercice 2020 ; Monsieur le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget Général.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES	CHIFFRES A
CA 2019	LA SF	2020	2020	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION

						DE RESULTAT
INVEST	-187 549.51 €		- 221 511.26 €	40 000.00 €		- 409 060.77 €
FONCT	1744 039.34 €	257 549.51 €	478 660.32 €			1 965 150.15

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	1 965 150,15 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 449 060,77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	1 516 089,38 €

Décision à la majorité, 41 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention (47 voix délibératives) :

- Affecter le résultat 2020 du Budget Général de la Communauté de Communes comme proposé ci-dessus.
- **Délibération n°20210318-010 : Affectation du résultat 2020 pour le Pôle Touristique**

Après approbations du compte de gestion et du compte administratif du Pôle Touristique de l'exercice 2020 ;

Monsieur le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget Pôle Touristique.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST			- 122 612,24 €			- 122 612,24 €
FONCT			170 451,26 €			170 451,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	170 451,26 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- 122 612,24 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	47 839,02 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Décision ;à la majorité, 42 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention (47 voix délibératives)

- Affecter le résultat 2020 du Budget Pôle Touristique comme proposé ci-dessus.
- **Délibération n°20210318-011 : Affectation du résultat 2020 pour le service Ordures Ménagères**

Après approbations du compte de gestion et du compte administratif du service Ordures Ménagères de l'exercice 2020 ;

Monsieur le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du service Ordures Ménagères.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	28 523.92 €		24 780.97 €	7 000.00 € - €	7 000.00 €	53 304.89 €
FONCT	196 673.09 €		-34 266.36 €			162 406.73 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	162 406.73 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	162 406.73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Décision à la majorité, 42 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention (47 voix délibératives) :

- Affecter le résultat 2020 du Budget Ordures Ménagères comme proposé ci-dessus.
- **Délibération n°20210318-012 : Affectation du résultat 2020 pour le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Après approbations du compte de gestion et du compte administratif du SPANC de l'exercice 2020 ;
Monsieur le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du SPANC.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	3 903.24 €		1 967.24 €	- €		5 870.48 €
FONCT	43 021.54 €	- €	-19 484.12 €			23 537.42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	23 537,42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	23 537,42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Décision à la majorité, 42 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions (47 voix délibératives) :

- Affecter le résultat 2020 du Budget SPANC comme proposé ci-dessus.
- **Délibération n°20210318-013 : Affectation du résultat 2020 pour la ZAE, Zone d'Activités Economiques**

Après approbations du compte de gestion et du compte administratif de la ZAE de l'exercice 2020 ;
Monsieur le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 de la ZAE.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT	VIREMENT	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
----------	----------	----------	----------	-----------	------------

	CA 2019	A LA SF	DE L'EXERCICE 2020	REALISER 2020	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	142 777.22 €		- €			142 777.22 €
FONCT	- 406 222.72 €		- 912.34 €			- 407 135.06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;
Monsieur le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		407 135,06 €

Décision à la majorité, 43 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention (47 voix délibératives) :

- Affecter le résultat 2020 du Budget ZAE comme proposé ci-dessus.

APPROBATIONS DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

- **Délibération n°20210318-014 : Approbation du budget primitif 2021 de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre**

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire la lecture du Budget primitif 2021 de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre, qui s'équilibre comme suit :

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 129 489,38 €	4 129 489,38 €
Investissement	1 620 355,24 €	1 620 355,24 €

Décision à la majorité, 37 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions (47 voix délibératives) :

- Approuver le Budget Primitif 2021 de la Communautés de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre.
- **Délibération n°20210318-015 : Approbation du budget primitif 2021 du budget Pôle Touristique**

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire la lecture du Budget primitif 2021 du Pôle Touristique, qui s'équilibre comme suit :

POLE TOURISTIQUE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	316 839,02 €	316 839,02 €
Investissement	218 592,55 €	218 592,55 €

Décision à la majorité, 40 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions (47 voix délibératives) :

- Approuver le Budget Primitif 2021 du Pôle Touristique.
- **Délibération n°20210318-016 : Approbation du budget primitif 2021 du service Ordures Ménagères**

Monsieur le Président propose désormais aux Membres du Conseil Communautaire la lecture du Budget Primitif 2021 du service Ordures Ménagères, qui s'équilibre comme suit:

ORDURES MENAGERES	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	535 756,29 €	535 756,29 €
Investissement	101 981,08 €	101 981,08 €

Décision à la majorité, 40 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions (47 voix délibératives) :

- Approuver le Budget Primitif 2021 du service Ordures Ménagères.
- **Délibération n°20210318-017 : Approbation du budget primitif 2021 du SPANC, service public d'assainissement non collectif**

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire la lecture du Budget primitif 2021 du SPANC, qui s'équilibre comme suit :

SPANC	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	31 037,42 €	31 037,42 €
Investissement	7 837,72 €	7 837,72 €

Décision à la majorité, 41 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions (47 voix délibératives) :

- Approuver le Budget Primitif 2021 du SPANC.
- **Délibération n°20210318-018 : Approbation du budget primitif 2021 de la ZAE, Zone d'Activités Economiques**

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire la lecture du Budget primitif 2021 de la ZAE, qui s'équilibre comme suit :

ZAE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	957 434,90 €	957 434,90 €
Investissement	691 777.16 €	691 777.16 €

Décision à la majorité, 42 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions (47 voix délibératives) :

- Approuver le Budget Primitif 2021 de la ZAE.

FISCALITE

- **Délibération n°20210318-019 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2021, au Budget Général de la Communauté de Communes**

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2021 :

TAXES	Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2020
Taxe d'habitation	15.83	15.83
Taxe foncière (bâti)	16.65	16.65
Taxe foncière (non bâti)	35.92	35.92
Cotis. Foncière Entreprises	13.50	13.50

Décision à l'unanimité (47 voix délibératives) :

- De ne pas augmenter les taux de contributions directes.